

ASSEMBLÉE NATIONALE31 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.